



Mois de préavis sans bail

Par **Llou**, le **15/02/2014** à **20:20**

Bonjour à tous et d'avance merci à ceux qui pourront m'informer.

Locataire depuis 5ans, j'ai eu un bail les deux premières années et depuis rien, ni bail ni quittance de loyer. Ma propriétaire récupère son appartement à des fins personnelles au mois de juin et exige un préavis de 2mois minimum.

En a-t-elle le droit?

De plus, elle exige (encore) d'entrer pour prendre des mesures, me menaçant de m'expulser si je refuse.

Je précise que mon loyer est payé chaque mois par virement, malgré l'absence de quittances..

Merci à tous, et bonne soirée

Par **JEAN S**, le **15/02/2014** à **20:25**

En l'absence d'un bail écrit, le propriétaire ne pourra invoquer la nullité du bail pour demander au locataire de quitter les lieux ce lien devrait vous aider

<http://www.anil.org/profil/vous-etes-locataire/location-vide/fin-du-bail/conges-du-propretaire/>

Par **Moose**, le **16/02/2014** à **13:24**

" Ma propriétaire récupère son appartement à des fins personnelles au mois de juin et exige un préavis de 2mois minimum. "

Elle vous a donné congé par lettre recommandée au moins 6 mois avant la fin du bail ?

Si oui, vous n'avez pas à effectuer de préavis.

Si non, votre bail st déjà reconduit et vous n'avez pas à partir.

Par ailleurs : exigez vos quittances de loyer, et elle n'a aucun droit d'entrer dans le logement.